

SOUTIEN AU PRÉSIDENT DU COLLECTIF BDS 57 (Metz)

NON à l'attaque de TEVA contre BDS !

SOUTIEN AU PRÉSIDENT DU COLLECTIF BDS 57 (Metz)

BDS : « Boycott, Désinvestissement, Sanctions, la réponse citoyenne, antiraciste et non violente à l'impunité israélienne »

En janvier 2016, le président du collectif BDS 57 (Metz) a été auditionné suite à une plainte « pour discrimination » déposée par TEVA, multinationale israélienne qui fournit des médicaments génériques dans un grand nombre de pays. Le collectif messin agissait dans le cadre de la campagne internationale BDS pour inciter les pharmaciens de l'agglomération, par une lettre argumentée, à ne pas se fournir en produits génériques TEVA, lorsque des médicaments analogues étaient disponibles. Le président du collectif BDS 57 a été jugé le 2 février 2017 au Tribunal de Grande Instance de Metz. Les juges ont décidé la prescription. Le parquet a cependant fait appel du jugement, suivi immédiatement des trois plaignants, TEVA, France-Israël et Avocats Sans

Frontières et un nouveau procès aura donc lieu :

LE JEUDI 18 janvier 2018 À 14 H 00 AU TRIBUNAL DE METZ

Nous nous rassemblerons devant le tribunal à partir de 12h30.

Existe-t-il une relation entre l'entreprise TEVA et la politique d'apartheid imposée par Israël au peuple palestinien ?

TEVA est la plus grande entreprise pharmaceutique israélienne et le leader mondial en matière de médicaments génériques. TEVA vend 80% de ses produits à l'export, ce qui représente 10% des exportations industrielles d'Israël : sa contribution au budget de l'État israélien est donc importante.

La multinationale TEVA est largement présente dans les publicités sur les médias en France, et dans la propagande des organisations sionistes. La réussite de l'entreprise TEVA est ainsi largement utilisée pour promouvoir une image positive d'Israël.

Mais l'entreprise israélienne TEVA impacte négativement la vie des Palestiniens :

- TEVA contribue par son apport financier à l'État d'Israël, au financement des opérations militaires à Gaza et au développement de la colonisation de la Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est).
- Israël impose de fait les médicaments TEVA au marché captif palestinien, avec des notices d'emploi non rédigées en arabe le plus souvent. Par ailleurs, le développement de la production pharmaceutique palestinienne est pratiquement impossible et l'accès aux soins des Palestiniens est largement perturbé au

quotidien : entraves à la circulation par de nombreux check-points, difficultés d'accès aux hôpitaux, prix de vente élevés des médicaments TEVA, impossibilité d'importer des médicaments d'autres pays...

- Teva a enrôlé des centaines de pharmaciens français pour alimenter Pharmadon, une caisse d'aide à Israël bénéficiant du statut fiscal des fondations en France.

L'implication de TEVA dans l'oppression économique et sanitaire des Palestiniens justifie la campagne de boycott initiée par BDS France.

Il est de notre responsabilité de citoyens d'informer et de responsabiliser tous les acteurs français concernés à un titre ou à un autre par l'activité de la société israélienne TEVA : c'est ce que le collectif BDS57 a mis en place en 2015. Une lettre argumentée fut envoyée à plusieurs pharmaciens de Metz, action qui est à l'origine de ce procès.

Nous, militants de la campagne BDS, tenons à informer toute personne, client ou opérateur économique, des conséquences d'actes d'achat qui au final apportent un soutien à l'occupation militaire, à la colonisation et à la situation d'apartheid imposée au peuple palestinien.

Nous n'acceptons pas l'accusation mensongère d'antisémitisme ou de discrimination dont sont victimes les militants et toute personne qui critiquent l'État d'Israël pour la situation de violence et d'injustice imposée par Israël et dont sont victimes les Palestiniens.

Demandons l'abrogation en France de mesures répressives indignes d'une démocratie, mesures qui portent atteinte à la liberté d'expression.

**Soutenons notre camarade injustement
inculpé !**

**Relaxe pour le président du collectif
BDS 57 !**

**Militant de la cause palestinienne,
membre de l'Union Juive Française pour la
Paix**

**Signons la pétition :
<http://relaxepourrichard.wesign.it/fr>**

**Tant qu'Israël ne respectera pas le
droit international,
nous militants de BDSFrance, affirmons
que refuser les produits TEVA,
c'est aussi dénoncer la colonisation
israélienne, la politique d'apartheid, le
blocus de Gaza et la non-application du
droit au retour des réfugiés.**

Ralliez la Campagne BDS France

Contact : Site : www.bdsfrance.org . E-

mail : campagnebdsfrance@yahoo.fr